



Réunion DRH - organisations syndicales (OS)
19 mai

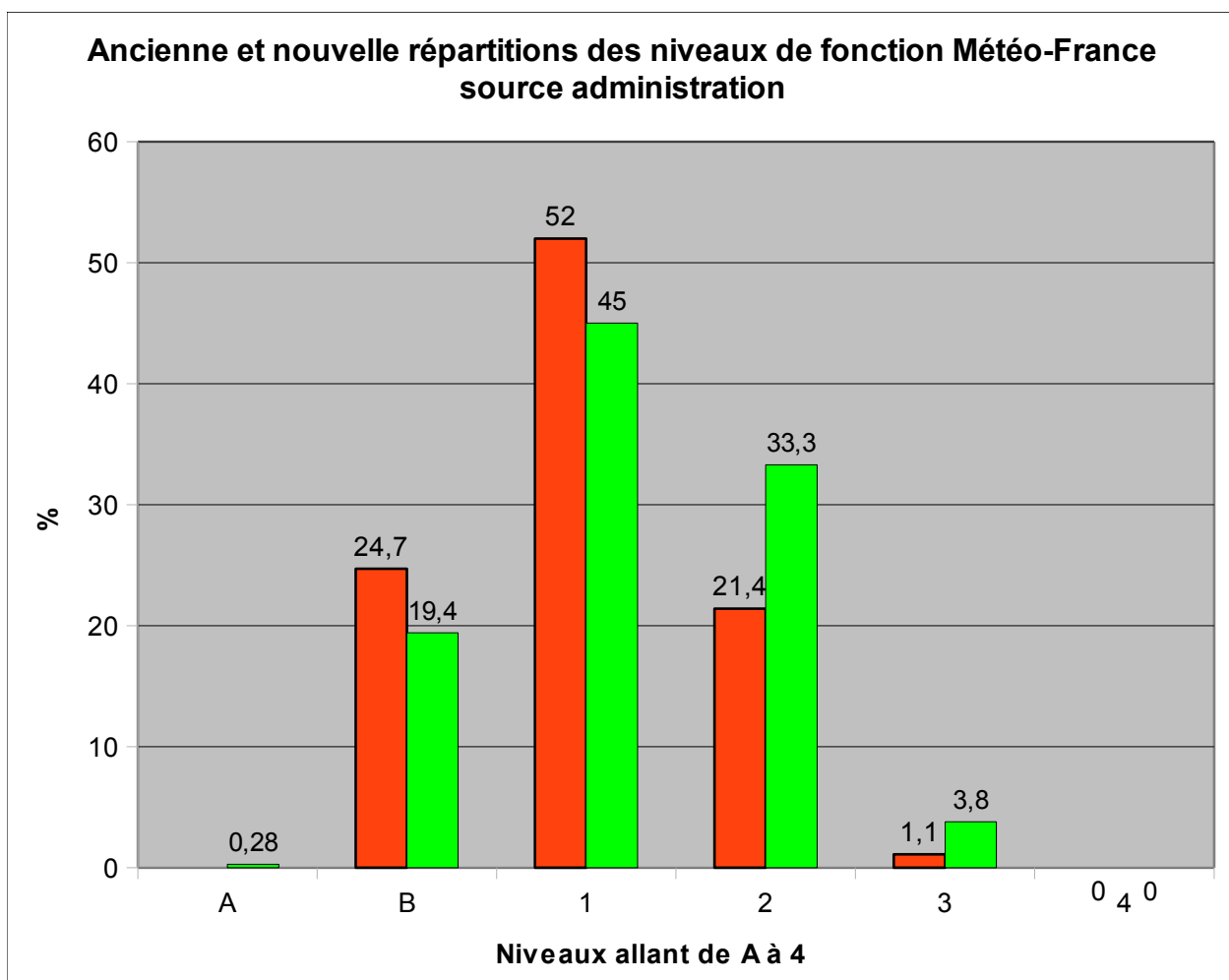
COMPLÉMENT INDEMNITAIRE DE FONCTION (CIF) DES ADJOINTS ET ASSISTANTS

Le 19 mai s'est tenue la troisième et dernière réunion relative aux évolutions du complément indemnitaire de fonction (CIF) des Assistants et Adjointes en poste à Météo-France.

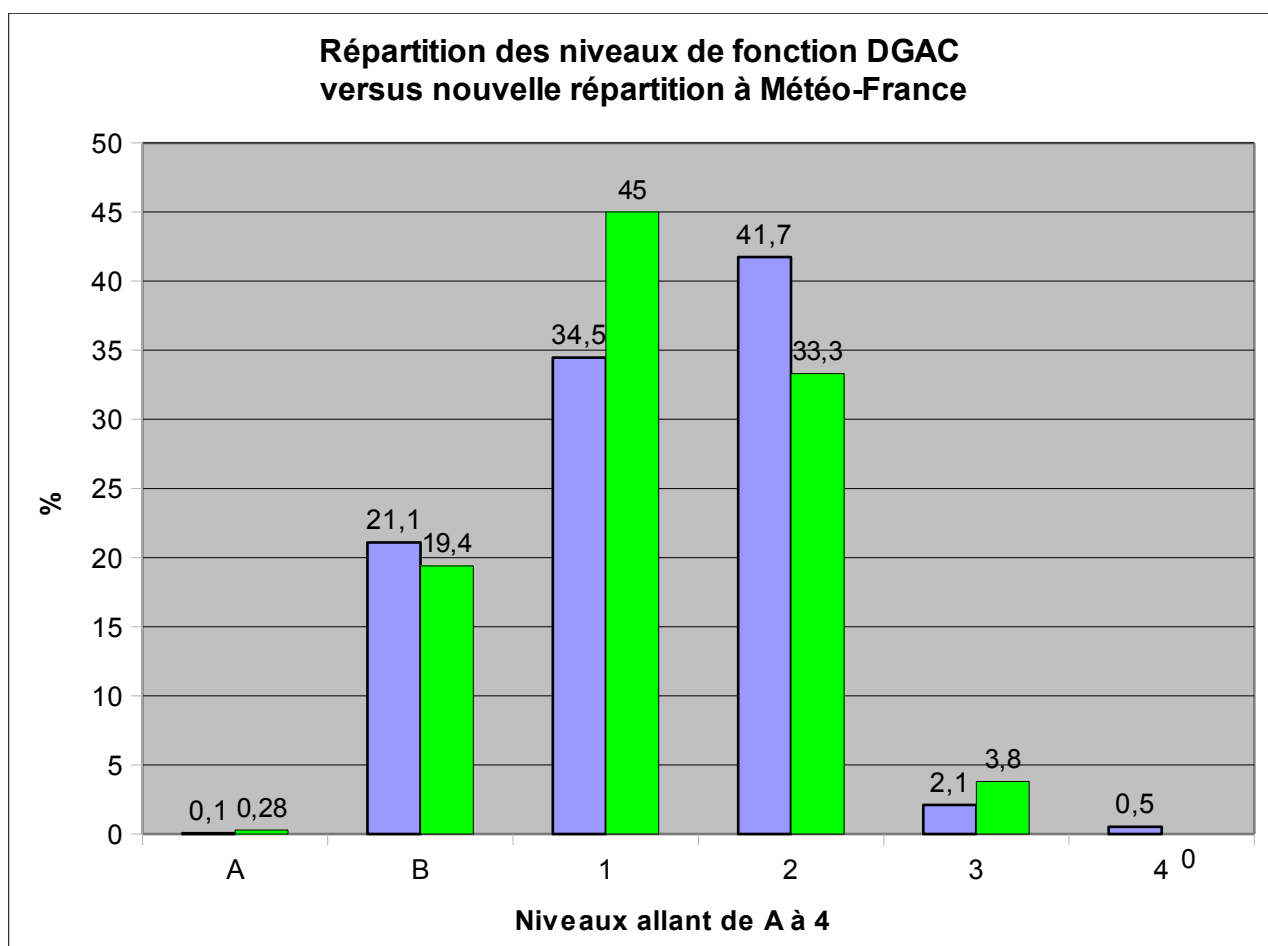
La DRH a réuni les représentants des personnels pour présenter la [nouvelle grille de valorisation fonctionnelle 2014](#) des administratifs B/C à Météo-France : grille en lien ici. Vous trouverez [là la grille d'arbitrage](#) de l'administration qui a conduit à cette évolution.

Ce groupe de travail, que la CFDT-Météo a demandé dès l'annonce faite en novembre 2012 de solder le protocole social DGAC 2006-2009, avec l'abandon de la PFR et la mise en place du CIF, a permis de rattraper en partie la différence de valorisation entre des fonctions identiques tenues à la DGAC et Météo-France.

Voici ce que cela donne globalement. Le premier graphique compare les anciennes et nouvelles répartitions à Météo-France (six niveaux d'indemnité allant de 30 € à 235 € par mois (niveaux A, B puis 1,2,3,4). Le dernier niveau est en fait le niveau 3 (175 €) à Météo-France.



Le second graphique (page 2) compare la situation à l'Aviation Civile et celle à Météo-France. On note une amélioration par rapport à la situation initiale que nous avons critiquée lors de la première réunion du GT fin janvier, cf. [notre contribution donnée à la DRH](#) et explicitée [en séance](#).



Ces graphiques montrent qu'il y a eu des progrès, mais qu'il reste des marges d'amélioration sur la répartition entre niveau 1 et niveau 2, pour obtenir une meilleure homogénéité avec la DGAC.

Le travail pour la CFDT ne s'arrête pas là !

Lors de la deuxième réunion ([cf cr en lien ici](#)) nous avons demandé à ce que les fonctions de gestionnaire financier de la DP/DCT soient elles aussi revalorisées, suite à la mutualisation.

Nous prenons note que cette demande n'est pas exaucée à ce stade. La DRH indique que le projet d'extension de la mutualisation aux autres directions centrales et thématiques de la météopole (ENM puis DT et CNRM) devrait conduire à cette perspective. Ce serait un message fort à adresser aux agents en 2015, en incluant les gestionnaires RH.

Le cas des agents assurant des fonctions commerciales a aussi été abordé ; la DRH souhaite une concertation avec les DIR.

Les évolutions issues des conclusions de ce premier GT seront présentées au CTEP du 20 juin prochain et se traduiront en paye avec probablement effet rétroactif (en première réunion, nous avons demandé 2013...) au 01/01/2014.